



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le quatorzième jour de mai deux mille douze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire
M^{me} Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
M^{me} Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 20 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7480-05-2012 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7481-05 -2012 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2012 a été courriellé à chacun des maires le 30 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7482-05-2012 TNO

Approbation listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 2 156,10 \$

Comptes payés, pour un total général de 38 081,45 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7483-05-2012 TNO

Utilisation de la compensation pour l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 6 008 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la compensation distribuée à la MRC de La Haute-Gaspésie vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'*Annexe A* identifiant les interventions réalisées par la MRC sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés, pour le dépôt de la reddition des comptes, l'*Annexe B* ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation de la compensation visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire dépose au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie les *États comparatifs* au 30 avril 2012 des Territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

PLANIFICATION D'UN PROJET FADT

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) reconduira, en 2012, le *Fonds d'aide au développement des territoires (FADT)*.

Le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie prévoit faire faire des travaux d'entretien sur ses territoires non organisés (TNO).

Lors de sa prochaine préséance, prévue le 11 juin 2012, le conseil rencontrera des représentants de la direction régionale d'Emploi-Québec de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine concernant, entre autres, le FADT.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7484-05-2012 TNO

Mandate la firme LVM pour préparer plans et devis afin d'effectuer les travaux de déplacement de la route du Ruisseau-Landry

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a transmis un avis d'admissibilité, dans le cadre du *Programme général d'aide financière lors de sinistres – Pluies abondantes survenues les 16 et 17 novembre 2007, dans des municipalités du Québec*, arrêté du 19 novembre 2007 (réf. : dossier n° 40606041), concernant la route du Ruisseau-Landry;

CONSIDÉRANT QUE la Direction du rétablissement du ministère de la Sécurité publique a procédé à l'analyse du rapport d'étude géotechnique révisé de la firme LVM du 28 juillet 2011 concernant la route du Ruisseau-Landry ;

CONSIDÉRANT QU'une expertise a été, également, demandée au Service de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de déplacement de la route, en abaissant le profil de la route sur 300 mètres, comme indiqué au rapport de la firme LVM, sont admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE ce ministère recommande à la MRC de La Haute-Gaspésie de mandater une firme d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis avant de procéder à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE ce ministère informe la MRC qu'elle a jusqu'au 9 mai 2013 pour effectuer les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate la firme LVM pour préparer des plans et devis afin d'effectuer les travaux de déplacement de la route du Ruisseau-Landry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7485-05-2012 TNO

Signature de la *Convention relative à l'implantation du parc éolien de Clermont relocalisé sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie* et nominations au comité de liaison régional

CONSIDÉRANT le dépôt de la *Convention relative à l'implantation du parc éolien de Clermont relocalisé sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie* entre la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et EEN CA CLERMONT S.E.C. ;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 1.1.1 de la convention, EEN Clermont accepte de mettre en place un comité de liaison régional pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est mis sur pied pour apporter sa contribution à la réalisation du parc éolien en harmonie avec le milieu, dans le respect des utilisateurs du territoire et en encourageant la participation des entreprises locales ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité peut atteindre un maximum de 11 membres, lequel est défini à l'*annexe 1* de la convention ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut nommer 2 représentants pour siéger à ce comité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, M. André Renaud, à signer la *Convention relative à l'implantation du parc éolien de Clermont relocalisé sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie* avec EEN CA CLERMONT S.E.C. ;
2. nomme M. Allen Cormier, préfet, et M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis, à siéger au comité de liaison régional pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7486-05-2012 TNO

Mandate DESSAU inc. pour effectuer les plans des ouvrages de protection en pierre le long de la rivière Sainte-Anne

CONSIDÉRANT le dépôt de l'offre de services professionnels de Dessau inc. pour le projet qui consiste à effectuer les plans des ouvrages de protection en pierre le long de la rivière Sainte-Anne sur une longueur de 70-80 mètres ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des travaux exécutés par Hydro-Québec dans le secteur de la fosse 16 de la rivière Sainte-Anne, les travaux d'empierrement existants de la rivière ont été endommagés et une portion de 70 mètres de longueur doit être reconstruite ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate DESSAU inc., pour un montant forfaitaire de 8 450 \$, taxes en sus, afin d'effectuer les plans des ouvrages de protection en pierre le long de la rivière Sainte-Anne sur une longueur de 70-80 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 32.

Allen Cormier, préfet

André Renaud, directeur général
et secrétaire-trésorier intérimaire

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».